



LA CHARTE DE SOLIDARITÉ LAÏQUE

L'objet

◆ **L'Union dite « Comité national de Solidarité Laïque » regroupe des organisations laïques qui agissent pour :**

- lutter contre toutes formes d'exclusions, d'injustices et de discriminations qui peuvent toucher à la fois l'Homme et les Sociétés en France et dans le monde,
- la mise en œuvre, à tous les niveaux, de politiques de justice sociale, de redistribution équitable des richesses, de solidarité,
- la mise en œuvre, à tous les niveaux, de politiques de coopération et de développement privilégiant le développement durable, la lutte pour la réduction des inégalités et la mise en place d'un partenariat équilibré entre les différentes familles d'acteurs,
- la mise en œuvre d'une éducation qui favorise la compréhension humaine, l'esprit associatif, mutualiste, syndicaliste et coopératif, une conscience civique mondiale.

◆ **Elle a pour objet, en France et dans le monde :**

- de venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes ou de conflits,
- de mener des actions en direction des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toutes formes d'exclusions en intervenant avec la volonté que ces personnes soient en mesure de prendre leur destin en main,
- de mettre en œuvre des actions de solidarité et de coopération au développement,
- de concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité,
- d'affirmer le rôle fédérateur de la laïcité dans le monde d'aujourd'hui.

◆ **Pour agir, l'Union utilise tous les moyens humains et matériels nécessaires à sa mission, notamment :**

- les aides matérielles, morales et techniques,
- l'information, par tous les moyens d'expression des membres et en propre,
- la formation, par tous les moyens appropriés,
- l'organisation de campagnes de solidarité,
- les concertations et les liaisons favorisant la réalisation des objectifs.

◆ **Elle agit, soit directement, soit en conjuguant les efforts des organisations membres.**

L'Union est l'acteur humanitaire des organisations laïques. Elle s'appuie sur les organisations qui la constituent et sur ses Délégations départementales.

Laïcité et Solidarité

◆ **Les organisations membres de Solidarité Laïque sont réunies par une même conception de la laïcité et de la solidarité.**

La LAÏCITÉ, pour elles, est une idée vivante, riche d'avenir. Constitutive de la démocratie, elle est un fondement de la république et un facteur déterminant de paix dans le monde.

C'est une éthique, un principe de comportement personnel qui incline femmes et hommes, par delà les différences de leurs convictions, à rechercher ensemble et à établir, dans le respect réciproque, les formes d'organisation sociale sur lesquelles reposent le concept de Nation et le fonctionnement de l'Etat.

◆ **Lutter contre le totalitarisme et l'intolérance**

La LAÏCITÉ est antinomique avec toutes les formes d'idéologie totalitaire qu'elles soient politique, religieuse, ethnique ou culturelle.

Elle contribue ainsi à lutter contre l'intolérance.

En faisant la part, en soi et dans l'organisation sociale, entre les convictions privées et l'attitude publique, entre les différences individuelles et les nécessaires règles de vie collective, la LAÏCITÉ construit la république des citoyennes et des citoyens.

Elle s'oppose à cette tentation dangereusement actuelle d'organiser en son nom une « république des communautés » génératrice de conflits.

En France, la LAÏCITÉ est le ciment de la nation. Dans le monde, elle agit pour le respect des personnes et de leurs droits.

La SOLIDARITÉ établit la relation d'appui en termes de responsabilité réciproque. L'aide ne prend de sens que si la personne, le groupe, l'Etat, qui en bénéficient, y puisent la volonté et les moyens de surmonter leurs difficultés, donc de s'affranchir de cette aide. Ainsi, assistant et assisté conviennent que l'aide solidaire est temporaire même quand elle s'inscrit dans la durée.

En cela, elle n'est pas réductible à l'acte charitable de compassion ou de sollicitude avec lequel on la confond.

◆ **L'égalité entre celui qui aide et celui qui reçoit**

Action trop souvent nécessaire qui soulage temporairement les misères, l'acte charitable apparaît vite insuffisant. Surtout, le danger est de figer dans la stabilité le rapport entre celui qui donne et celui qui reçoit, rapport inégal du fort au faible, de la bonne conscience de l'un au renoncement de l'autre. On ne le voit que trop dans des circonstances dramatiques qui génèrent l'exclusion. Si ce cancer de la société ne peut être traité efficacement par des moyens administratifs seuls, il est illusoire de penser que son traitement relève uniquement d'organisations caritatives, aussi dévouées et compétentes soient-elles, comme les pouvoirs publics sont trop enclins à le considérer. C'est par une politique qui engage autant les pouvoirs publics que la société civile, sur un contrat d'objectifs impliquant les intéressés, qu'une véritable action solidaire peut être efficace.

◆ Ni une béquille sociale, ni le masque de l'insuffisance politique

Car elle seule peut rendre perceptible, face au mouvement économique et social en cours dans le monde, la nécessaire **SOLIDARITÉ** entre ceux qui participent à l'enrichissement collectif et ceux qui en sont écartés. La **SOLIDARITÉ** n'est ni une « béquille sociale », ni le masque des insuffisances de gouvernements.

Etrangère à tout prosélytisme, pariant sur la volonté de chacun de dépasser la tentation de l'individualisme, la solidarité, comme la laïcité, est école de responsabilité, de citoyenneté.

Un tel comportement s'acquiert par la formation du jugement, par une analyse critique des rapports économiques et sociaux, donc par la connaissance et la culture, socles d'une réelle éducation civique.

◆ Contribuer au développement individuel et à l'exercice de la démocratie

Cette action militante, les organisations laïques la pratiquent au sein de « Solidarité Laïque ». Ouverte à tous les milieux qui se donnent les mêmes objectifs, elle associe la diversité des compétences à l'unité de l'engagement.

Par l'aide au développement et l'éducation au développement, par la lutte contre les exclusions et les injustices, elle contribue au développement individuel comme à l'accession et à l'exercice de la démocratie, en France et dans de nombreux pays étrangers.

Ainsi, solidarité, coopération au développement et formation sont-elles indissociables.

Ainsi, l'action de Solidarité Laïque n'est pas neutre.

Ainsi, est-elle limitée dans le temps, rigoureuse et transparente, toutes ses prestations impliquant des bilans et évaluations.

Donner leur vrai sens aux mots, mettre en pratique les valeurs qu'ils renferment, aider à la transformation sociale, telle est l'exigence de l'éthique laïque, engagement difficile dans une époque où la misère secrète tant de renoncements, le libéralisme économique tant d'égoïsme, le sectarisme tant de crimes ; mais un engagement plus que nécessaire pour qui veut donner du sens à sa vie.

Les objectifs prioritaires

◆ Au plan externe

- Assurer une présence laïque en matière de solidarité entre les êtres humains et le faire savoir.
- Promouvoir le droit à l'éducation pour tous dans et hors de l'école et agir sur les systèmes éducatifs pour rendre efficace l'éducation pour tous.
- Développer et soutenir des actions d'éducation formelle et non formelle.
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et au développement et se faire reconnaître comme un acteur majeur de cette éducation en France.
- Fédérer et promouvoir les actions de solidarité, de lutte contre les exclusions, d'éducation au développement, de développement durable de l'Union et de l'ensemble de ses composantes, en France comme à l'étranger, et le faire savoir à l'extérieur.

◆ Au plan interne

- Favoriser la mise en réseau et le partenariat entre les membres du réseau.
- Faire circuler l'information au sein du réseau.
- Mutualiser et valoriser les compétences et les actions de l'Union et de ses membres.
- Collecter et répartir des fonds pour les actions initiées au sein de l'Union et de ses membres.

Le rôle de l'Union et de ses membres

◆ Un lieu de coordination, de mutualisation, de valorisation

Solidarité Laïque est le lieu où s'élaborent les stratégies, où se prennent les engagements politiques concernant la solidarité, l'éducation au développement, le développement durable.

Elle est le levier pour entrer dans la formation initiale et continue des enseignants sur ces problématiques.

Elle est le lieu qui fédère, mutualise, promeut, valorise l'ensemble des programmes réalisés au sein de l'Union dans les domaines qui la concernent en France comme à l'étranger.

De ce point de vue, l'Union joue un rôle capital auprès des pouvoirs publics pour affirmer et promouvoir les stratégies politiques du monde laïque, pour élaborer et négocier des programmes et des projets.

Elle informe sur les actions en cours, suscite des actions communes et les coordonne.

◆ Solidarité Laïque est donc, pour l'ensemble de ses membres :

- Un lieu d'information et de concertation (qui fait quoi ? où ? comment ?) qui permet de développer les complémentarités et d'éviter les concurrences.
- Un lieu d'élaboration et de conduite de programmes en fonction des enjeux politiques et stratégiques.
- Le lieu de la collecte et de la répartition des fonds.

Elle offre la possibilité d'élargir l'audience de la mouvance laïque en soutenant des initiatives citoyennes et en les mettant en relation avec les structures départementales des organisations membres.

◆ Réciproquement, chaque membre de l'Union se doit de :

- Respecter les règles librement consenties.
- Faire connaître son appartenance à Solidarité Laïque.
- Faire connaître ses actions propres, celles de l'Union et de ses membres.
- Accepter et respecter les décisions prises collectivement.
- Procéder à des appels de fonds réguliers.
- Privilégier la promotion de Solidarité Laïque.

SOLIDARITÉ LAÏQUE
22, rue Corvisart
75013 Paris
Tél : 01 45 35 13 13 - Fax : 01 45 35 47 47
www.solidarite-laique.asso.fr